

Demande déposée le 02/03/2023

N° DP 063 214 23 G0026

Par :	Monsieur BOURNET Patrick
Demeurant à :	153 RUE SAINT VERNY 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	153 RUE SAINT VERNY 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 ZA 403
Nature des Travaux :	Pose de 12 panneaux photovoltaïques en toiture 13mX1.90m 24.7m2

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 02/03/2023 par Monsieur BOURNET Patrick.

VU l'objet de la déclaration :

- pour pose de 12 panneaux photovoltaïques en toiture 13m x 1.90m ;
- sur un terrain situé 153 rue saint verny à LES MARTRES DE VEYRE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 02/03/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 14/3/2023

Le Maire,



par délégation
[Signature]
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.